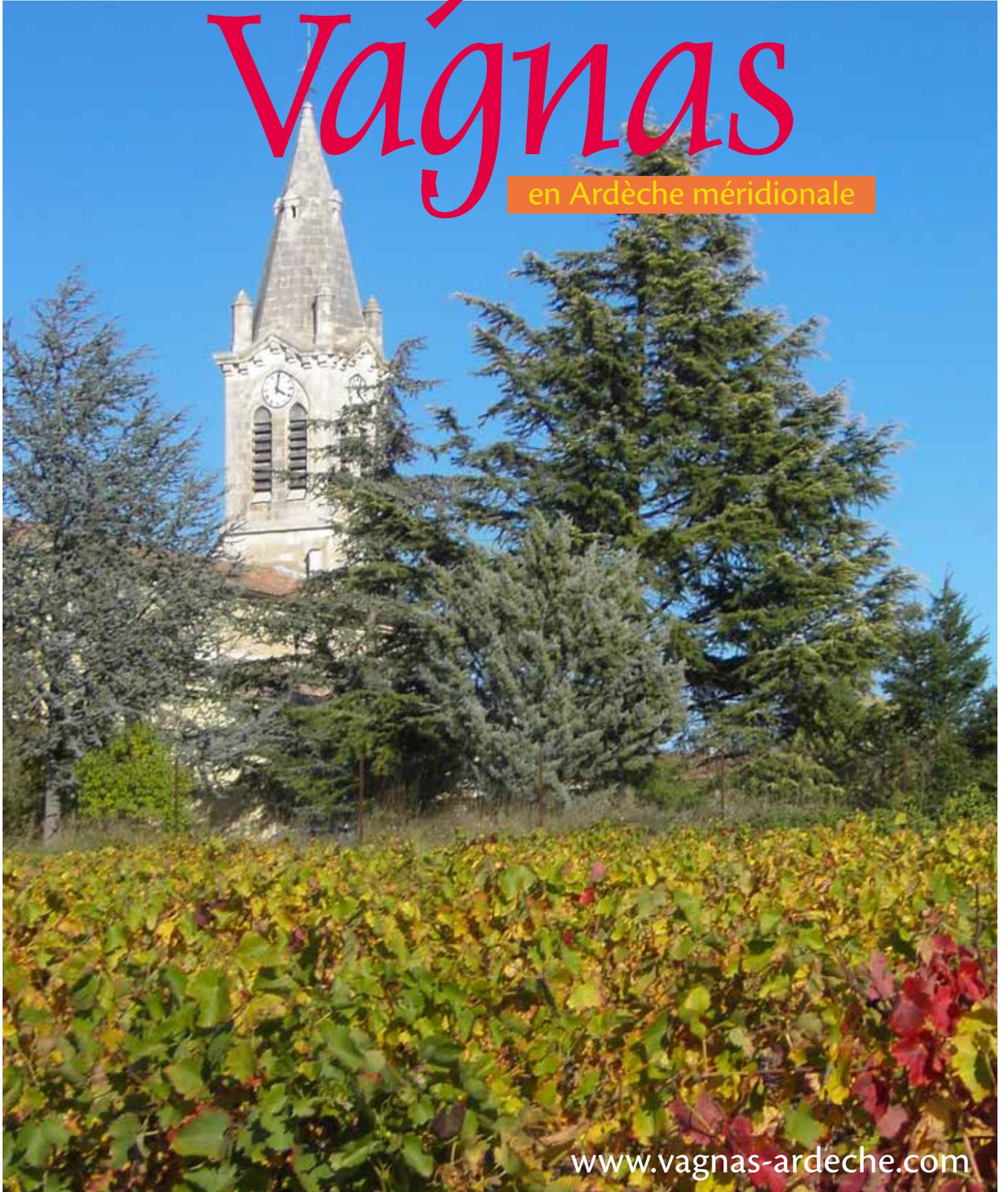


# L'écho de

BULLETIN MUNICIPAL N° 5  
SEPTEMBRE 2015

# Vagnas

en Ardèche méridionale



[www.vagnas-ardeche.com](http://www.vagnas-ardeche.com)

## Le mot du maire

---

LES vacances sont terminées pour la majorité des estivants, aussi elles débutent pour les acteurs du tourisme. Selon les premiers bilans réalisés, la saison aura été marquée par une très bonne fréquentation, mais avec des séjours plus courts qu'à l'habitude et des vacanciers qui ont regardé à la dépense pour tout ce qui ne leur semblait pas indispensable. L'attrait de la nouveauté a attiré de nombreux visiteurs à l'espace de restitution de la grotte Chauvet, mais qui ne sont restés qu'un jour ou deux et donc sans effet significatif sur notre économie touristique communale. Il va falloir attendre que le rythme de croisière s'installe, et sans doute que nous nous adaptions à ce nouveau type de tourisme « séjour court », pour profiter des retombées qu'il va forcément générer. Nous venons de vivre un épisode cévenol particulièrement violent, survenu après une longue sécheresse, qui a causé de nombreux et importants dégâts sur les routes et chemins de notre commune, que nous allons nous attacher à réparer au plus vite, mais aussi dans quelques habitations, ce qui est plus grave. Nous souhaitons tous que cet épisode ne soit plus bientôt qu'un mauvais souvenir.

Christian Buisson

### **NUMÉROS D'URGENCE**

**Cabinet médical du Pont-d'Arc :**

71 boulevard Peschaire-Alizon, 07150 Vallon-Pont-d'Arc  
04 75 88 18 18.

**Dr Norbert Rey**, pl. Dr-Roques, 30430 Barjac  
04 66 60 25 57

**Dr Céline Dauphin**, rue des Glycines, 30430 Barjac  
04 66 25 68 29

**Dr Guillaume David**, rte de Vallon, 30430 Barjac  
04 66 24 50 54

**Dr Claire Monsarrat**, rue Basse, 30430 Barjac  
04 66 30 91 76 (dermatologue)

**Urgence médicale et médecins de garde** : 15, ou 112

**Urgences pompiers** : 18 ou 112

**Urgence sociale** : 115

**Pharmacies de garde** : appeler la gendarmerie ou consulter l'affichette sur la porte de la pharmacie la plus proche.

**Gendarmerie nationale**

3 place Ancienne-Gare, 07150 Vallon-Pont-d'Arc  
04 75 88 02 10, ou 17, ou 112

**Hôpital d'Aubenas :**

14 avenue de Bellande, BP 146, 07205 Aubenas cedex  
04 75 35 60 60

**Hôpital d'Alès :**

avenue du docteur Jean-Goubert, BP 20139 811,  
30 103 Alès – 04 66 78 33 33

**Drogues alcool tabac info service** : 113

**Écoute détresse — suicide** : 0 810 20 15 15

**Sida info service** : 0 800 840 800

**Allô enfance maltraitée** : 119

**Violences femmes info** : 3 919

**Numéro d'urgence par SMS pour les sourds et malentendants** : 114

## Sommaire

---

|                                     |    |                           |    |
|-------------------------------------|----|---------------------------|----|
| Le mot du maire.....                | 02 | Programme festivités..... | 16 |
| Nouvelles en vrac.....              | 03 | Horaires d'accueil.....   | 16 |
| Morts pour la France.....           | 06 |                           |    |
| Le journal de l'école.....          | 10 |                           |    |
| Conseil municipal du 29 mai.....    | 12 |                           |    |
| Conseil municipal du 7 juillet..... | 14 |                           |    |
| Conseil municipal du 28 août.....   | 15 |                           |    |

*L'Écho de Vagnas, bulletin municipal trimestriel*  
Directeur de la publication : Christian Buisson  
Imprimerie mairie de Vagnas  
Troisième trimestre 2015 — Dispensé d'ISSN

## Inondations et réparations

Les personnes ayant subi des dommages sur leur habitation sont invitées à en établir une liste précise, accompagnée si possible de photos, et de l'adresser au plus vite à leur assurance. Elles sont invitées également à fournir une liste succincte de ces dégâts à la mairie pour appuyer la demande de catastrophe naturelle qui est en cours et qui permettra une couverture des réparations par les assurances.

## Marché estival

En raison d'une trop faible fréquentation, le marché étant peu visible pour les personnes de passage, et en accord avec les commerçants, il a été décidé en cours de saison de le déplacer de la place de l'église vers le parking à l'entrée du village.

Initiative heureuse puisque les chalandes se sont faits plus nombreux et les ventes quelque peu meilleures. Il faut reconnaître que la pose tardive de la banderole en travers de la départementale y a été aussi sans doute pour quelque chose.

Les délais d'impression puis de disponibilité d'un tractopelle pour l'installer n'ont pas permis d'en bénéficier dès le début de la saison. On fera mieux l'an prochain.

## Commerces forains hors saison

Le marché estival s'est achevé fin août et les commerçants forains « à l'année » ont repris leur emplacement hebdomadaire sur le parking du Bar des boulistes et des chasseurs :

le mardi soir, restauration rapide à emporter (burger, frites, desserts maison) à partir de 19 heures,

le mercredi matin, boucherie, à partir de 8 h 45,

le jeudi soir, pizzas à emporter à partir de 17 h 45.

Venez nombreux, ils assurent eux aussi la vie du village.

## L'Ardéchoise

Cette année encore l'Ardéchoise a traversé notre village les 18 et 19 juin et, malgré le peu de bénévoles, les cyclistes ont été très bien accueillis.

La société des eaux minérales de Vals a offert 60 bouteilles pour les rafraîchir.

L'ambiance était au beau fixe. Beaucoup de cyclistes étaient heureux de retrouver les bénévoles qui les accueillent depuis plusieurs années. Les cyclistes logeant sur la commune se sont vu remettre une bouteille de vin offerte par la distillerie de Vallon-Pont-d'Arc.

Et la commune a reçu le premier prix Ardèche méridionale d'une valeur de 300 €. Tous les enfants de l'école ont reçu un t-shirt et une casquette.

## Civisme et déchets ménagers

Les dépôts sauvages d'ordures ménagères ont battu tous les records cet été, les employés municipaux ont certains jours empli une benne entière de sacs-poubelle. Les dépôts se sont faits principalement sur, autour ou dans les bacs jaunes, mais aussi dans les bacs des composteurs.

Des personnes prises sur le fait ont rapporté qu'ils étaient logés dans un gîte où il ne leur était pas proposé de poubelle grise... Il est donc rappelé que tous les logeurs possèdent une poubelle dédiée qui doit impérativement être mise à disposition de leurs clients.

**Déposer des déchets sur la voie publique est un délit** et la loi du 26 mars dernier a augmenté le montant des amendes encourues, le maximum étant à présent de 450 € au lieu de 150 € précédemment. Tous les types de déchets sont visés : mégots, sacs plastiques, déjections canines, poubelles, liquides insalubres, matériaux (tôle, ciment, bois), etc. En cas de verbalisation sur place, une amende forfaitaire de 68 € s'applique si elle est payée sur-le-champ ou dans les 45 jours (180 € au-delà). Par ailleurs, l'abandon de l'épave d'un véhicule est puni de 1500 € d'amende, tout comme le dépôt de déchets transportés par un véhicule.

**La gestion des bacs à compost est une autre source d'incivilités**, aussi l'odeur autour des bacs était certains jours carrément pestilentielle, surtout pendant les grandes chaleurs. Ces composteurs sont à disposition pour y placer les déchets de cuisine et d'assiettes, ils ne sont pas capables de « digérer » plus, surtout si chacun ne prend pas la peine de jeter dans le bac une pelletée de structurant en même temps que le contenu de leur bioseau.

Viande et poisson pouvaient y être déposés en quantité raisonnable, mais devant les abus (entre autres, la totalité des tripes d'un animal de grande taille y a été apportée au cours de l'été), les dépôts sont à présent limités aux déchets végétaux de cuisine et d'assiette.

Merci de respecter ces nouvelles dispositions décidées en accord avec le Sictoba au cours d'une visite de contrôle effectuée le 15 septembre dernier, la poursuite de ces abus pouvant conduire à la fermeture définitive de ces bacs mis à votre disposition.

**Les lingettes, si présentes dans notre vie quotidienne actuelle, sont également une source de pollution importante.** Elles doivent être impérativement jetées avec les ordures ménagères et en aucun cas compostées ou déposées dans les WC. Certaines sont indestructibles et les modèles qualifiés de « biodégradables » ne se désagrègent que très lentement, trop lentement pour être digérées par le compost. Toutes causent de graves dysfonctionnements des stations d'épuration en colmatant les filtres ou en bouchant les pompes. Outre des opérations de dégagement parfois longues, plusieurs réparations ont déjà dû être réalisées sur chacune des stations de Vagnas et Brujas.

## Coupes affouagères

Les personnes intéressées sont priées de se faire inscrire le plus rapidement possible au secrétariat de la mairie. Il est rappelé que la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 n° 2010-788 (article 93) précise que le droit d'affouage n'est pas cessible à une tierce personne, fut-elle de la même commune ou de la même famille que le bénéficiaire.

## Scipion Lacroix de Vagnas

Laurent Delauzun, archiviste de Barjac, nous a communiqué une information issue d'une personne effectuant des recherches sur la famille des de Lacroix de Castries (une des familles les plus importantes du Languedoc), dont les Lacroix de Vagnas constituent l'une des branches.

Le document concerné est le « Calendrier français pour l'Année Commune 1781, contenant un État des Officiers de l'Escadre, et des principaux de l'Armée aux ordres de M. le Comte de Rochambeau [...] ». On y trouve page 31 « L'Hermione, 32 canons. / MM. De Latouche, Lieutenant de vaisseau, command. / Duquesne, Lieutenant de vaisseau. / Lacroix de Vagnas, Enseigne de vaisseau. / Trois officiers auxiliaires ». Un membre de la famille noble de Vagnas était donc officier sur le navire qui a traversé l'Atlantique en 1780 avec le marquis de Lafayette à son bord.

Un cadet des Lacroix de Castries, Gaspard François (vers 1575, † 1619), par son mariage avec Jeanne de Geydan, dame de Vagnas, vient s'installer à Vagnas à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. La maison des seigneurs Lacroix de Vagnas, alors habitée par Jacques, fils de Gaspard, est référencée sur le compoix de 1669 et existe toujours. C'est celle qui est face au monument aux morts. Ce sera l'habitation principale de la famille au moins jusqu'en 1674, lieu de vie partagé ensuite au moins jusqu'en 1768 avec la « maison du Vergeyras » à Barjac, dont l'entrée principale est située derrière la poste de Barjac et qui deviendra ensuite leur principal lieu de vie.

Anne Jean Jacques Scipion de Lacroix de Vagnas est né le vendredi 14 mai 1756 à Barjac. Son parrain est Pierre Jacques de Faget de Casteljau et sa marraine Anne Blisson-Davin, sa grand-tante. Il est comte de Vagnas.

À l'extinction de la branche aînée des Lacroix de Castries, c'est Anne qui relève le nom et devient donc vicomte de Castries.

Anne Jean Jacques Scipion de Lacroix de Castries meurt célibataire, le dimanche 29 mars 1829 à Barjac à l'âge de 72 ans. À son décès, il est contre-amiral en retraite, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint Louis, décoré de l'ordre de Cincinnatus.



## RALLYE INTERCOMMUNAL

La communauté de communes envisage la création d'un rallye intercommunal en avril 2016. Pour cela, elle souhaite l'engagement à minima d'un équipage sur chaque commune. Cette ballade automobile parcourra 9 communes du Sud avec des questions générales ou plus pointues pour parfaire la connaissance du territoire. Cette journée sera placée sous le signe de la bonne humeur et de la convivialité.

Même si la date paraît lointaine, la préparation de ce rallye est à envisager dès à présent, car un important investissement temps en amont sera nécessaire pour la mener à bien.

La communauté de communes souhaite une réponse des personnes intéressées avant le mardi 13 octobre.

La réunion d'un groupe de travail suivra et validera (ou pas) la mise en œuvre de ce prochain rallye.

Contactez le secrétariat de la mairie pour s'inscrire.

## Déclaration des ruches

Dans le cadre de sa mission d'organisme à vocation sanitaire, la FRGDS Rhône-Alpes (Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire) s'est engagée, avec la DRAAF (Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt) à mettre en place un plan de lutte contre une des principales maladies des abeilles, la varroose.

Un des points importants de ce « plan varroa » est l'incitation des apiculteurs à la déclaration de leurs ruches, déclaration qui est obligatoire, même en dehors de ce plan.

Pourquoi déclarer ?

Outre le fait que cette déclaration de ruche soit obligatoire, et ce, dès la première ruche, les abeilles, comme tout animal, sont confrontées à des problèmes sanitaires. Afin de gérer ces problèmes sanitaires, il est indispensable de savoir où elles sont. Une lutte efficace est une lutte collective. Par ailleurs, savoir où sont vos ruches nous permet de vous prévenir en cas d'alerte (sanitaire ou d'épandage...). Enfin, il faut savoir que les aides ou subventions allouées à l'apiculture dépendent du nombre officiel de ruches et de rucher. Plus on sera nombreux à déclarer, plus la gestion des problèmes sanitaires sera facile, et plus on aura d'aides !

Qui doit déclarer ?

Tous les détenteurs de ruche, dès la première ruche.

Quand doit-on déclarer ses ruches ?

Tous les ans, entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 29 février.

Comment déclarer ses ruches ?

Deux moyens sont disponibles pour déclarer ses ruches :

- par internet sur le site : [www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr](http://www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr)
- sur papier en retournant le document Cerfa N° 13995\*02 à votre GDS.

Merci pour les abeilles !

# La signalisation d'informations locales évolue

Comme nous l'indiquions dans notre précédent numéro, les préenseignes qui signalent aux voyageurs certaines activités locales sont soumises à de nouvelles règles depuis le 13 juillet dernier.

Désormais, les activités autorisées à se signaler par des préenseignes sont celles en relation avec la fabrication ou la vente de produits du terroir, les activités culturelles, les monuments classés ou inscrits au titre des monuments historiques ouverts à la visite, ainsi que les opérations et manifestations culturelles et touristiques exceptionnelles. Toutes les autres préenseignes (et panneaux publicitaires) sont à présent interdites hors agglomération.

Cependant, une signalétique nommée « signalisation d'information locale » (SIL) peut être installée hors agglomération le long des routes. C'est notamment le cas pour l'hôtellerie, les gîtes, les campings, les commerces, la restauration et les équipements publics.

Ces préenseignes devront être harmonisées (art. R.581-66). Aussi, les personnes inscrites au Registre du commerce souhaitant ainsi signaler leur activité sont priées de se présenter au secrétariat de la mairie avant le 15 novembre. Une réunion de la commission voirie permettra de définir l'emplacement des poteaux de SIL. Ils seront ensuite fabriqués au modèle de la signalisation existante dans le village et mis en place par les soins de la commune. Les frais correspondants seront facturés au prorata à chaque demandeur.

Toutes les préenseignes et SIL non conformes devront être enlevées dès la mise en place des nouveaux panneaux.

## Recette familiale de la tante Mireille, dite « recette des Poilus ».

Ce sont des petits biscuits secs qui étaient envoyés au front et qui pouvaient se conserver longtemps, ne craignant ni le froid ni l'humidité.

### Ingrédients :

- farine,
- sucre (1 verre),
- 4 œufs,
- 1 paquet de levure chimique
- 1 pincée de sel
- huile (1 verre + quantité nécessaire pour la cuisson)
- aromatiser soit avec de la fleur d'oranger soit avec un zeste de citron.

### Recette :

- battre les œufs avec le sucre,
- ajouter environ un demi-verre d'huile, bien mélanger,
- rajouter de la farine « jusqu'à ce que la pâte ne colle plus aux mains », la levure et le sel,

- bien pétrir,
- faire chauffer l'huile pour la cuisson par friture,
- façonner des petits rouleaux d'environ un centimètre et demi de diamètre et de trois centimètres de long, soit avec les mains, soit avec deux cuillères à soupe,
- faire frire dans l'huile chaude en tournant régulièrement, à feu doux.
- Mettre sur un papier absorbant et, lorsque les « poilus » sont froids, les stocker dans une boîte en fer. Envoyer le tout aux hommes pour un peu de douceur...

## Les monuments aux morts

Notre commune possède deux monuments aux morts, mais les archives municipales sont relativement discrètes sur leur construction.

Le compte-rendu du conseil municipal du 14 juillet 1920 mentionne au budget l'allocation d'une somme de 500 francs pour « l'achat d'une plaque commémorative (Morts de la Guerre).

Dans la séance du 20 mars 1921, il est reporté que « Monsieur le Maire donne connaissance au conseil de la lettre de M. le Préfet en date du 4 courant relative aux formalités à remplir pour l'érection d'un monument aux « Morts de la Guerre ». Il lui fait connaître ensuite que le montant des souscriptions reçues à ce jour s'élève à 3506,50 francs.

« Il invite l'assemblée à nommer le comité chargé de l'érection du monument ; à désigner l'emplacement où il doit être élevé et à approuver les plan et devis fournis par MM. Michel et Cie, carriers à Auriolles.

« Le conseil, après avoir délibéré, désigne :

« 1° M. Martin Jude, maire, comme président ; et MM. Borie Paul, Dolymphe Joseph, Arnaud Caliste, Deleuze Auguste, Veyssière Joseph, Coulomb Paul, Raymond Henri, Martin Louis pour faire partie du comité,

« 2° Décide que le monument sera élevé sur la place de la mairie,

« 3° Approuve les plan et devis de MM. Michel et Cie, carriers à Auriolles. »

Dans la même séance, parmi les chapitres additionnels au budget de 1921, il est prévu la dépense supplémentaire de 1 000 francs en « Subvention communale pour l'érection d'un monument aux Morts de la Guerre ».

Si l'on fait exception d'une mention du 25 septembre 1921 indiquant que les 500 francs prévus pour la plaque commémorative ont été portés sur le budget additionnel de 1 000 francs pour l'érection du monument, ce sujet n'apparaît plus dans les comptes-rendus suivants.

Les travaux auraient donc coûté 4 500 francs et auraient été réalisés après 1921, mais à quelle date exactement ? Aucun document n'a été retrouvé à propos du monument de Brujas. Les personnes qui posséderaient des informations plus précises à propos de la taille et de l'érection de ces deux monuments seront aimables de les transmettre au secrétariat de la mairie. Nous en ferons bien sûr écho dans le prochain numéro du bulletin municipal.

# MORTS POUR LA FRANCE

Un Vagnassien nous a communiqué le résultat de ses travaux sur les personnes inscrites sur les monuments aux morts de

Vagnas et Brujas. Voici ci-après le tableau qui rapporte toutes les informations qu'il a pu recueillir.

| Nom        | Prénoms                      | Conflit   | Grade, unité  | Matricule, recrutement   | Date de naissance | Département ou pays   | Commune de naissance | Genre de mort  |
|------------|------------------------------|-----------|---|--------------------------|-------------------|-----------------------|----------------------|--|
| Arnaud     | Gabriel                      | 1939-1945 |   |                          | 31/03/1905        |                       |                      |  |
| Arnaud     | Georges                      | 1914-1918 | Caporal — 150 <sup>e</sup> RI                                       | 1936 – Pont-Saint-Esprit | 20/07/1876        | 30 – Gard             | Barjac               | Mort des suites de blessures                                       |
| Baldin     | Adolphe, Henri               | 1914-1918 | Soldat — 255 <sup>e</sup> RI  | 382— Pont-Saint-Esprit   | 15/07/1883        | 07 – Ardèche          | Vagnas               | Mort des suites de blessures                                       |
| Blachère   | Jean, Louis                  | 1914-1918 | 2 <sup>e</sup> classe — 22 <sup>e</sup> bataillon chasseurs alpins  | 1952 – Privas            | 30/05/1887        | 07 – Ardèche          | Vals-les-Bains       | Disparu  |
| Boissin    | Louis, Gustave, Léon, Joseph | 1914-1918 |   |                          | 14/11/1882        | 13 – Bouches-du-Rhône | Marseille            |  |
| Boyer      | Charles, Eugène              | 1914-1918 | Soldat — 171 <sup>e</sup> Régiment d'infanterie                     | 1177 – Pont-Saint-Esprit | 27/02/1882        | 07 – Ardèche          | Vagnas               | Tué à l'ennemi   |
| Boyer      | Paul, François               | 1914-1918 | Marsouin — 9 <sup>e</sup> Bataillon d'infanterie coloniale du Maroc | 767 – Pont-Saint-Esprit  | 27/08/1894        | 07 – Ardèche          | Vagnas               | Disparu  |
| Chabaud    | Albert, Simon, Pierre        | 1914-1918 | Caporal — 8 <sup>e</sup> Régiment d'infanterie coloniale            | 1357 – Privas            | 18/02/1882        | 07 – Ardèche          | Vagnas               | Tué à l'ennemi   |
| Cholvy     | Marcel, Jean                 | 1914-1918 | Soldat — 157 <sup>e</sup> Régiment d'infanterie                     | 1352 – Pont-Saint-Esprit | 16/04/1882        | 07 – Ardèche          | Vagnas               | Tué à l'ennemi   |
| Coutal     | Léon, Auguste                | 1914-1918 | Soldat — 59 <sup>e</sup> Régiment d'infanterie                      | 782 – Pont-Saint-Esprit  | 25/05/1894        | 30 – Gard             | Nîmes                | Tué à l'ennemi   |
| Eldin      | Jean, Louis                  | ?         |   |                          |                   |                       |                      |  |
| Eyraud     | Clovis, Simon, Élie          | 1914-1918 | Caporal — 43 <sup>e</sup> Régiment d'infanterie                     | 1063 – Narbonne          | 08/07/1893        | 07 – Ardèche          | Vagnas               | Tué à l'ennemi   |
| Fraissenet | Paul, Joseph                 | 1914-1918 | Marsouin — 4 <sup>e</sup> Régiment d'infanterie coloniale           | 889 – Pont-Saint-Esprit  | 16/10/1896        | 07 – Ardèche          | Vagnas               | Mort des suites de maladie contractée en service (bronchite aiguë) |
| Jouve      | Léonce                       | 1914-1918 |   |                          |                   |                       |                      |  |
| Malignon   | Joseph, Georges              | 1914-1918 | Chasseur — 115 <sup>e</sup> bataillon de chasseurs alpins           | 339 – Pont-Saint-Esprit  | 05/05/1890        | 07 – Ardèche          | Vagnas               | Mort des suites de blessures                                       |
| Martin     | Adrien, Joseph               | 1914-1918 | Soldat — 55 <sup>e</sup> Régiment d'infanterie                      | 325 – Pont-Saint-Esprit  | 06/03/1890        | 07 – Ardèche          | Vagnas               | Mort des suites de blessures                                       |

Nous le remercions de cette initiative. En cette période où nous commémorons le souvenir de la Grande Guerre, ce travail est très apprécié. Si les familles des soldats mentionnés ont des photos ou des précisions à rajouter sur leur

situation professionnelle ou familiale au moment de leur sacrifice, elles peuvent les communiquer en mairie pour que nous puissions en faire un véritable mémorial.

| Date du décès | Département ou pays | Commune du décès   | Lieu, complément   | Département ou pays inhumation | Commune inhumation        | Lieu inhumation                   | Autres informations  | Monument aux morts   |
|---------------|---------------------|--|--------------------|--------------------------------|---------------------------|-----------------------------------|--|--|
| 10/06/1940    | 80 – Somme          | Hornoy (s'appelle Hornoy-le-Bourg depuis le 01/07/1972, fusion association)      |                    |                                | Vagnas                    | cimetière communal                | Mort au champ d'honneur  | Vagnas   |
| 06/07/1915    | 62 – Pas-de-Calais  | Houdain  |                    | 62 – Pas-de-Calais             | Houdain                   | Carré militaire du Bois-des-Tours |  | Vagnas   |
| 21/06/1915    | 51 – Marne          | Vienne-le-Château  | Bois de la Gruerie |                                |                           |                                   |  | Vagnas, (30) Chusclan  |
| 20/08/1915    | 68 – Haut-Rhin      | Lingekopf – Reichackerkopf   |                    |                                |                           |                                   |  | Vagnas   |
|               |                     |  |                    |                                |                           |                                   |  | Vagnas   |
| 29/09/1914    | 55 – Meuse          | Apremont (s'appelle Apremont-la-Forêt depuis le 08/04/1962)                      |                    | 51 – Marne                     | Marbotte                  | Nécropole nationale               |  | Vagnas, Brujas   |
| 21/12 /1914   | 80 – Somme          | Mametz   |                    |                                |                           |                                   |  | Vagnas, Brujas   |
| 27/09/1914    | 51 – Marne          | Courtémont   |                    | 51 – Marne                     | Sainte-Menehould          | Nécropole nationale               | Initialement inhumé dans le cimetière de guerre de Courtemont – exhumé en 1923 à la NN de Sainte-Menehould     | Vagnas, Salavas, tableau commémoratif de l'église de (51) Courtémont |
| 11/10/1914    | 55 – Meuse          | Filinges   |                    |                                |                           |                                   | Tué à l'ennemi près du bois de Géréchamps  | Vagnas   |
| 10/11/1915    | 62 – Pas-de-Calais  | Roclincourt  |                    | 62 – Pas-de-Calais             | Neuville-saint-Vaast      | Nécropole nationale La Targete    |  | Vagnas   |
|               |                     |  |                    |                                |                           |                                   |  | Vagnas   |
| 09/03/1915    | 51 – Marne          | Souain (s'appelle Souain-Perthes-Lès-Hurlus depuis le 16/06/1950, fusion simple) | Bois Sabot         | 51 – Marne                     | Souain-Perthes-lès-Hurlus | Nécropole nationale La Crouée     |  | Vagnas, (11) Léznigan-Corbières                                      |
| 24/01/1917    | 84 – Vaucluse       | Cavaillon  | Infirmerie         |                                |                           |                                   | Orthographié Freyssenet sur le monument de Brujas – Extrait du registre des décès transmis à Vallon-Pont-d'Arc | Vagnas, Brujas   |
|               |                     |  |                    |                                |                           |                                   |  | Vagnas   |
| 04/09/1916    | 80 – Somme          | Bois-d'Andelu  |                    |                                |                           |                                   |  | Vagnas, Brujas   |
| 20/08/1914    | 80 – Somme          | Bataille de Lorraine   |                    |                                |                           |                                   |  | Vagnas, Brujas   |

| Nom      | Prénoms                         | Conflit   | Grade, unité   | Matricule, recrutement   | Date de naissance | Département ou pays | Commune de naissance | Genre de mort                                    |
|----------|---------------------------------|-----------|--|--------------------------|-------------------|---------------------|----------------------|--|
| Martin   | Gaston                          | 1914-1918 | Sapeur mineur — 4 <sup>e</sup> régiment du génie                     | 397 – Pont-Saint-Esprit  | 31/01/1891        | 07 – Ardèche        | Vagnas               | Disparu  |
| Martin   | Paul, Louis, Abel               | 1914-1918 | Soldat — 59 <sup>e</sup> Régiment d'infanterie                       | 345 – Pont-Saint-Esprit  | 10/07/1890        | 07 – Ardèche        | Vagnas               |  |
| Martin   | Paulin                          | 1914-1918 |  |                          | 19/10/1893        | 07 – Ardèche        | Vagnas               | Mort des suites de blessures                     |
| Pages    | Edouard                         | 1914-1918 |  |                          |                   |                     |                      |  |
| Payan    | Gustave, Hippolyte              | 1914-1918 | Soldat — 75 <sup>e</sup> Régiment d'infanterie                       | 405 – Pont-Saint-Esprit  | 16/08/1891        | 07 – Ardèche        | Vagnas               | Disparu  |
| Raoux    | Camille, Léon                   | 1914-1918 | Marsouin — 8 <sup>e</sup> Régiment d'infanterie coloniale            | 819 – Pont-Saint-Esprit  | 09/11/1894        | 07 – Ardèche        | Vagnas               | Tué à l'ennemi                                   |
| Raymond  | Ulysse ou Henri, Eugène, Joseph | 1939-1945 |  |                          | 01/12/1916        | 07 – Ardèche        | Vagnas               |  |
| Reymond  | Ferdinand, Baptiste             | 1914-1918 | Soldat — 40 <sup>e</sup> Régiment d'infanterie                       | 570 – Pont-Saint-Esprit  | 01/01/1886        | 07 – Ardèche        | Vagnas               | Mort des suites de maladie contractée en service |
| Roure    | Gabriel, Valéry, Henri          | 1914-1918 | Soldat, 2 <sup>e</sup> Régiment de zouaves                           | 427 – Pont-saint-Esprit  | 01/01/1889        | 07 – Ardèche        | Vagnas               | Tué à l'ennemi                                   |
| Roux     | Paul, Gabriel                   | 1914-1918 | Soldat — 2 <sup>e</sup> Groupement d'aviation (unité administrative) | 2136 – Pont-Saint-Esprit | 15/09/1879        | 07 – Ardèche        | Vagnas               |  |
| Roux     | Paul, Louis, Abel               | 1914-1918 | Soldat — 359 <sup>e</sup> Régiment d'infanterie                      | 1777 – Pont-Saint-Esprit | 13/11/1874        | 07 – Ardèche        | Vagnas               | Disparu sur le champ de bataille                 |
| Sarrazin | Gabriel, Louis                  | 1914-1918 | Chasseur — 6 <sup>e</sup> Bataillon de chasseurs alpins              | 415 – Pont-Saint-Esprit  | 29/03/1883        | 07 – Ardèche        | Vagnas               | Tué à l'ennemi                                   |
| Vincent  | Joseph, Marius                  | 1914-1918 | Soldat — 111 <sup>e</sup> Régiment d'infanterie                      | 422 – Pont-Saint-Esprit  | 16/10/1891        | 07 – Ardèche        | Vagnas               | Tué à l'ennemi                                   |
| Vincent  | Victor, Joseph                  | 1914-1918 | Soldat – 27 <sup>e</sup> Régiment d'infanterie                       | 84 – Pont-Saint-Esprit   | 21/04/1878        | 07 – Ardèche        | Vagnas               | Tuberculose pulmonaire                           |
| Volle    | Paul                            | 1914-1918 |  |                          |                   |                     |                      |  |
| Volle    | Régis                           | 1914-1918 | 55 <sup>e</sup> Régiment d'infanterie                                | 482 – Pont-Saint-Esprit  | 16/09/1889        | 07 – Ardèche        | Vagnas               | Disparu  |



| Date du décès | Département ou pays | Commune du décès       | Lieu, complément             | Département ou pays inhumation | Commune inhumation | Lieu inhumation                 | Autres informations                                      | Monument aux morts |
|---------------|---------------------|------------------------|------------------------------|--------------------------------|--------------------|---------------------------------|--|--------------------|
| 26/08/1914    | 88 – Vosges         | La Salle               |                              |                                |                    |                                 |  | Vagnas             |
| 23/08/1915    | 62 – Pas-de-Calais  |                        |                              |                                |                    |                                 |  | Vagnas             |
| 01/01/1920    | 07 – Ardèche        | Vagnas                 | Brujas                       |                                |                    |                                 |  | Vagnas, Brujas     |
|               |                     |                        |                              |                                |                    |                                 |  | Vagnas             |
| 08/06/1915    | 62 – Pas-de-Calais  | Hébuterne              |                              |                                |                    |                                 |  | Vagnas, Brujas     |
| 30/12/1914    | 51 – Marne          | Massiges               |                              |                                |                    |                                 |  | Vagnas             |
| 19/03/1942    | 30 – Gard           | Alès                   | Hôpital                      | 07 – Ardèche                   | Vagnas             | Cimetière de Brujas             |  | Vagnas, Brujas     |
| 18/01/1917    | 30 – Gard           | Nîmes                  | Hôpital complémentaire n° 35 | 30 – Gard                      | Nîmes              | Carré militaire Pont de Justice |  | Vagnas             |
| 25/09/1915    | 51 – Marne          | Saint-Hilaire-le-Grand |                              |                                |                    |                                 |  | Vagnas             |
| 12/02/1917    | 69 – Rhône          | Bron                   | Hôpital du Mas des Tours     | 07 – Ardèche                   | Vagnas             | Cimetière de Brujas             | Fils de Auguste et de Bonnaure Marie, époux de Roux Emma | Vagnas, Brujas     |
| 06/10/1915    | 51 – Marne          | Au Bois-Raquette       |                              |                                |                    |                                 |  | Vagnas             |
| 30/11/1914    | 9131 – Belgique     | Saint-Éloi             | Bois du Confluent            |                                |                    |                                 |  | Vagnas, Brujas     |
| 12/03/1916    | 55 – Meuse          |                        | Bois de Malancourt           |                                |                    |                                 |  | Vagnas             |
| 27/04/1917    | 34 – Hérault        | Ceilhes                | Hôpital n° 60                |                                |                    |                                 |  | Vagnas             |
|               |                     |                        |                              |                                |                    |                                 |  | Vagnas             |
| 19/08/1914    | 57 – Moselle        | Vergaville             |                              | 57 – Moselle                   | Vergaville         | Nécropole nationale             |  | Vagnas             |



# LE JOURNAL DE L'ÉCOLE

## L'album des enfants

Nous avons lu des albums sur la rentrée des classes pour expliquer ce qu'est l'école maternelle, pour échanger sur les sentiments que l'on a ressentis : on a peur et on est très content en même temps.

### *Dictée à l'adulte par les élèves de petite et moyenne sections*

« Il a peur. Il n'y était jamais allé.

Il dit : "Maman, porte-moi dans les bras. Ne me laisse pas papa!"

Il n'a pas envie d'aller à l'école.

Il veut faire un gros câlin. La maîtresse dit : "ça va bien se passer!"

Il a trouvé une copine, il joue avec sa copine, il rigole.

Il mange à la cantine. Il dort : il fait la sieste dans son lit avec la couverture avec des étoiles.

La maîtresse lit une histoire avec d'autres copains.

Ils chantent. C'est l'heure des mamans et des papas. Après c'est fini! »

### *Dictée à l'adulte par les élèves de grande section et CP*

C'est la rentrée des classes! Les petits ont peur. (Kelya)

Les papas et les mamans accompagnent leurs enfants dans la cour.

Les grands retrouvent leurs copains. (Mathéo)

Tout le monde rentre dans la classe, il y a des enfants qui pleurent. (Naty)

On présente la classe, il y a les peluches, le lapin « Grignote » (il faut lui donner à manger tous les jours), les livres. (Yolan)

Ils font des activités : des dessins. (Victor L.)

On range. (Mathéo)

La maîtresse lit une histoire « Boucle d'or ». (Kelya)

Après on sort en récréation : on ne doit pas se bagarrer. (Emma)

En récréation, on joue. (Victor)

Après on passe aux toilettes et on va à la cantine (Emma), on mange et on goûte les plats. (Julien)

Après les petits vont à la sieste et les grands vont jouer. (Réhane)

Les grands vont au jardin, les moyens en musique, les petits en sport. (Julien)

C'est l'heure de la sortie, « des mamans ». (Ambre)

Il y a des enfants qui restent à la garderie. (Ethan)

La maîtresse affiche les dessins des enfants. (Naty) C'est une surprise! (Yolan)

La maîtresse prépare les activités pour le lendemain. (Victor)



## LES RITUELS DU MATIN



On se met en rang



On ferme la porte



On range nos affaires

# Voici les adultes de l'école

« Dans ma classe, la classe enfantine, il y a deux maîtresses qui s'occupent des élèves de petite section, moyenne section, grande section et des CP.



« Béatrice qui vient nous faire travailler les mardis.



« Anne-Lise avec qui on travaille les lundis, mercredis, jeudis et vendredis.



« Stéphanie aide les maîtresses à nous faire travailler. C'est une ATSEM.



« Vincent est le maître qui s'occupe des CE1, CE2, CM1 et CM2.



« Aurélie s'occupe de nous à la cantine et à la sieste.



« Marjorie et Mélanie s'occupent de nous à la cantine.



« Karine s'occupe de nous à la cantine et à la garderie. »

## LE SITE WEB

La commune a mis en place un site web depuis plusieurs années. Celui-ci est tenu à jour régulièrement et vous permet de prendre connaissance très rapidement des dernières informations concernant notre village. N'hésitez pas à le consulter!

[www.vagnas-ardecche.com](http://www.vagnas-ardecche.com)



On range nos cahiers.



On fait l'appel.

# Compte rendu du conseil municipal du 29 mai 2015

Présents : Cécile Audibert, Laure Fietkau, Béatrice Roux, Muriel Ressayre, Josiane Bouniol, Françoise Foissac, Christian Buisson, Hubert Martin, Michel Failla, Alain Joly, Georges Perret.

Absents : Céline Matthey qui donne procuration à Laure Fietkau, Monique Mularoni qui donne procuration à Christian Buisson, Christophe Lunel qui donne procuration à Muriel Ressayre, Rémi Brouchier.

Secrétaire de séance : Georges Perret.

## POINTS SOUMIS À DÉLIBÉRATION

### ► 1. DÉCISIONS MODIFICATIVES

Sandrine ROUX nous informe que Madame le contrôleur des finances publiques rejette deux mandats émis au nom du SDE :

Mandat 159/2015 de 4 540,53 € concerne des travaux investissements dont l'imputation budgétaire doit être le compte 2315.

Mandat 160/2015 de 12 072,46 € concerne l'électrification rurale compte 1384 ; il s'agit d'une subvention d'équipement, en conséquence une dépense d'investissement à imputer au compte 204172 (amortissable).

Ainsi qu'une décision modificative « investissement assainissement » concernant le prêt du FCTVA. 112,31 € seront donc prélevés sur le compte entretien et réparations ligne 615 pour régularisation.

Ces écritures seront donc modifiées par Sandrine ROUX.

Adopté à l'unanimité : 14 pour

Voirie 2015 — versement fonds de concours à la communauté des communes :

Des travaux de voiries vont être réalisés sur la commune pour un montant de 103 849,20 € TTC.

Le montant net pour la commune est de 87 480,49 € moins la dotation d'une première enveloppe de 28 026,82 €, le fonds de concours pour la commune sera de 59 453,67 €.

Adopté à l'unanimité : 14 pour

### ► 2. DEMANDE DE STATIONNEMENT POUR COMMERCE AMBULANT

Une demande nous est faite pour l'installation d'un commerce de restauration rapide un jour par semaine par Mme SABATON. Après délibération le maire et le conseil municipal donnent l'autorisation à cette commerçante pour un jour dans la semaine, sauf le jeudi, et pour un montant de location de 5 € par jour.

Toutefois en cas de manifestation de l'une de nos associations le jour défini par cette personne, l'accès pourra lui être interdit.

Adopté à l'unanimité : 14 pour

### ► 3. DEMANDE DE PLACE DE TAXI

L'entreprise Taxi Marco domiciliée à Salavas souhaite acquérir une autorisation de stationnement sur la commune. Le maire et les conseillers souhaitent plus d'informations et reportent l'étude de cette demande à un autre conseil.

### ► 4. APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT

La commission s'est réunie pour établir le montant des charges transférées suite aux transferts de la compétence tourisme, multi accueil, agences postales, voirie.

Pour la commune :

transfert voirie : 29 905 €

transfert tourisme : 15 023,08 €

En sachant que la commune reversait aux offices de tourisme la somme de 2 950 €

Vote de 6 voix pour, 2 contre, 6 abstentions.

### ► 5. DEMANDE DE SUBVENTION PAR LA PERLE D'EAU

Le président du syndicat de l'Ardèche méridionale réclame à la commune 184,26 € pour l'année scolaire 2013/2014 concernant un enfant de VAGNAS scolarisé dans une autre commune. Notre commune n'adhérant pas à ce syndicat, cette demande est rejetée par l'ensemble du conseil.

Refusé 14 voix.

### ► 6. TRAVAUX EN FORÊT COMMUNALE

L'Office national des forêts nous fait parvenir un devis concernant la parcelle n° 15. Ces travaux consistent au dégagement des plants sur 1 mètre de large. Les feuillus ne gênant pas la plantation. Le montant de ce devis est de 2 755,84 € TTC. Christian Buisson nous informe que pour la commune cette dépense est compensée par une vente de coupe de bois.

Adopté à l'unanimité 14 pour.

### ► 7. CONVENTION D'ASSISTANCE JURIDIQUE AVEC UN CABINET D'AVOCATS

Christian Buisson nous soumet un devis forfaitaire du cabinet d'avocats SCP Cavrier Fuster Serre Plunian. Les prestations fournies par le titulaire seront rémunérées sur la base 120 € HT de l'heure.

Ces honoraires seront versés dans la limite d'un montant maximum de 5 400 € HT pour 45 heures.

Après débat, il est décidé de contacter le service juridique de la communauté des communes, ou d'autres cabinets d'avocats pour une comparaison de prix. L'étude et l'acceptation de cette convention juridique sont reportées à une autre session.

### ► 8. EMBAUCHE D'UN AGENT TECHNIQUE

Suite à cette demande, quatre personnes ont postulé pour ce poste. Ces candidats, très motivés et avec un très bon CV correspondant très bien pour ce poste communal. Un très long débat entre élus motive une réflexion plus approfondie

pour ce choix. Des élus précisent que cette prise de décision dépend conformément à la loi du maire et non des conseillers.

### ► 9. DEMANDE DE SUBVENTIONS

Une demande est faite à la commune par les associations : lutte contre le cancer et les maladies respiratoires.

1 voix pour, 13 contre.

### ► 10. STATIONNEMENT DANS LA RUE DE L'ÉCOLE

Suite aux encombrements causés par les véhicules, une étude sera faite pour matérialiser 4 places de parking, le restant de cette rue sera en stationnement interdit. Les véhicules non respectueux de la signalisation seront verbalisés.

11 pour, 3 abstentions.

### ► 11. STATIONNEMENT DES CAMPINGS CARS

Le stationnement abusif d'un camping-car sur le territoire de la commune nous amène à délibérer sur ce cas.

Une demande est faite pour une interdiction de stationner pour ce type de véhicule de 22 h à 7 h du matin. Alain Joly fait remarquer que l'on peut être contre la société, mais qu'il ne faut pas oublier que cette dernière nous permet de vivre un minimum. Après délibération, il est conclu que le manque de civisme de certaines personnes ne doit pas nuire aux autres campingscaristes. Cette demande est donc rejetée.

5 pour, 7 contre, 2 abstentions.

### ► 12. MOTION D'OPPOSITION À LA LOI NOTRE (NOUVELLE ORGANISATION DES TERRITOIRES DE LA RÉPUBLIQUE)

Motion pour la sauvegarde des libertés locales adoptée à l'issue de l'assemblée générale des maires ruraux de France le 19/04/2015. Cette loi veut réduire la liberté d'action des élus locaux.

Adopté à l'unanimité, 14 voix pour.

### ► 13. CONTRAT D'ENTRETIEN DU CHAUFFAGE DE L'ÉGLISE DE VAGNAS

L'entreprise Delestre Industrie propose un contrat d'entretien pour ce chauffage d'un montant de 719 €/an. Le remplacement des pièces défectueuses n'est pas compris dans ce prix. Des élus font remarquer que cet entretien est normalement affecté à la charge de la paroisse. Christian Buisson nous précise que malheureusement en cas de soucis majeurs le maire peut être tenu pour responsable.

12 voix pour, 1 contre, 1 abstention.

## QUESTIONS DIVERSES

1. Dans le cadre de la modification de la collecte des ordures ménagères, que veut nous imposer la communauté des communes, on nous demande de choisir des endroits susceptibles à l'implantation de bornes semi-enterrées avec lecteurs de badges. Chaque borne est préconisée pour 100 à 120 personnes.

À cette demande la majorité du conseil municipal s'insurge contre cette demande. La mise en place du système incitatif, élaborée par la Communauté de communes des Grands sites des gorges de l'Ardèche, fonctionne très bien et ne nécessite

pas un déplacement pour les usagers. La grande majorité de la population communale est satisfaite de ce système. Il est dommage que les responsables de ce futur projet ne tiennent pas compte de nos personnes âgées, de la superficie de nos communes et de la dispersion de nos hameaux et de nos résidences. Pourquoi vouloir changer ce qui fonctionne ?

Souhaitons que nos administrés se manifestent contre ce projet.

2. Christian Buisson nous informe que la garderie restera ouverte jusqu'à 18 h 30 et qu'une demande pour un troisième poste de professeur des écoles sera établie par la directrice de l'école.

Il nous indique qu'il a contacté deux banques pour la négociation des taux d'intérêts des emprunts de la commune, à ce jour il n'a toujours pas de réponses.

3. Muriel Ressayre demande l'évolution de la réalisation du passage protégé vers le tabac ?

Réponse : il ne manque plus que l'aval de la Communauté des communes

4. la boîte aux lettres de Brujas ?

La poste se fait appeler « Désiré » ; nous demandons de faire un courrier directement à la direction régionale pour régler ce problème.

5. Georges Perret demande pourquoi les travaux de renforcement de la cave de Brujas ne sont pas terminés et signale que le trou qu'ils ont laissé sur la route de Bessas est très dangereux ?

Réponse : Christian Buisson indique que les travaux ne sont pas encore réceptionnés par EDF (très difficile à les faire intervenir), et qu'il a contacté la société qui a réalisé les travaux, afin que cette dernière termine sa prestation sur le jeu de boules de Brujas, et débarrasse tous les remblais.



# Compte rendu du conseil municipal du mardi 7 juillet 2015

Présents : Christian Buisson, Monique Mularoni, Alain Joly, Béatrice Roux, Cécile Audibert, Christophe Lunel, Josiane Bouniol, Georges Perret, Françoise Foissac, Céline Matthey, Murielle Ressayre.

Absents : Michel Failla qui a donné procuration à Christian Buisson, Laure Fietkau qui a donné procuration à Céline Matthey, Rémi Brouchier, Hubert Martin.

Secrétaire de séance : Françoise Foissac

## POINTS SOUMIS À DÉLIBÉRATION

### ► 1. RÉVISION DES LOYERS

Proposition d'augmenter les loyers à compter du 1<sup>er</sup> juillet : selon l'indice de référence des loyers de l'INSEE soit 0,37 %.

Logement local du bas de l'école de Brujas : de 126,19 €, passe à 126,65 €

Logement de l'étage de l'ancienne école de Brujas : de 326,41 €, passe à 327,61 €

Logement au-dessus de la mairie : de 353,47 € passe à 354,77 €

Logements à l'étage de l'école de Vagnas

- Logement N° 1 de 362,49 € passe à 363,82 €

- Logement N° 2 de 297,51 € passe à 298,60 €

12 voix pour et une voix contre.

### ► 2. CONVENTION PELLET POUR LOCATION MUSÉE

La commune de Vagnas avait signé une convention de mise à disposition d'un local, pour l'installation du Musée, au rez-de-chaussée de l'habitation de Mme Suzanne Roure, qui est décédée le 6 Février 2015.

Mme Nicole Pellet accepte de laisser à la commune la libre disposition du local pour les mêmes intentions que précédemment. Le loyer était de 764 euros par an, M. le Maire propose un loyer de 800 €/an réévalué chaque année selon l'indice de référence des loyers. A noter que le bail pourra être dénoncé, par l'une des deux parties, avec un préavis d'un an.

Vote favorable à l'unanimité.

### ► 3. PROPOSITION DE PRÉLÈVEMENT AUX REDEVABLES

À partir de cette année il est proposé aux redevables la possibilité de payer par prélèvement automatique (sepa), afin de payer la redevance assainissement, les loyers, la cantine, et la garderie.

Vote favorable à l'unanimité.

### ► 4. PRIX REPAS CANTINE RENTRÉE 2015/2016

Au premier octobre la société de restauration API demande une augmentation du prix du repas.

Il passerait de 2,95 € à 2,99 €. Cécile Audibert va se renseigner sur les modalités de révision du prix des repas qui avait été

négocié. Il est à noter que les repas faisaient l'objet de satisfaction pendant les premiers mois. Une baisse de quantité a été observée ainsi qu'une modification des variantes. Un courrier a été adressé à la société de restauration pour demander plus de régularité, en accord avec la convention signée.

Ce point a été ajourné, et sera repris lors du prochain.

### ► 5. CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2<sup>E</sup> CLASSE

Suppression du poste d'adjoint administratif 1<sup>re</sup> classe.

Véronique Pansier adjoint administratif de 1<sup>re</sup> classe peut prétendre, par avancement de grade, au un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe. Le conseil municipal décide la création de ce poste.

Le poste d'adjoint administratif 1<sup>re</sup> classe est supprimé.

Vote favorable à l'unanimité

### ► 6. AGENDA ACCESSIBILITÉ

Selon la loi, la mise aux normes des bâtiments communaux, pour l'accessibilité, doit être terminée pour fin 2018. Le total des frais serait de 118 224 € TTC.

Alain Joly, en charge de ce dossier, explique tout ce que cela implique au niveau des mises aux normes. Un plan d'action est proposé sur 3 ans par tranche.

1<sup>re</sup> tranche 2016 : mise aux normes de la mairie et de la maison pour tous.

2<sup>e</sup> tranche 2017 : école phase 1

3<sup>e</sup> tranche 2018 : école phase 2, églises et tennis.

Vote favorable à l'unanimité.

### ► 7. CRÉATION D'UNE LISTE D'ATTENTE POUR PLACE DE TAXI.

Une demande a été faite, auprès de la mairie, par le taxi Marco de Salavas, pour une place de taxi. M. le Maire propose de créer une liste d'attente, sans création de places de stationnement.

12 voix pour et une abstention.

## QUESTIONS DIVERSES

Il a été soulevé le problème de stationnement sur la voie publique dans le village.

On nous informe que le pied pour la boîte aux lettres de Brujas va être livré.

Une demande d'entretien est faite concernant le terrain de basket proche du tennis.

Une discussion autour des dégradations, d'il y a plusieurs mois, du local de tennis par arme à feu.

Une constatation sur l'état de la peinture à l'intérieur de l'église de Vagnas. Il est demandé de s'informer de la décision du comité paroissial.

# Compte-rendu du conseil municipal du 28 août 2015

Présents : Christian Buisson, Monique Mularoni, Béatrice Roux, Muriel Ressayre, Céline Mathey, Laure Fietkau, Christophe Lunel, Michel Failla, Cécile Audibert, Alain Joly.

Absents : Hubert Martin, Rémi Brouchier, Josiane Bouniol.

Excusés : Georges Perret qui a donné procuration à Muriel Ressayre, Françoise Foissac qui a donné procuration à Céline Mathey.

Secrétaire de séance : Alain Joly.

## POINTS SOUMIS À DÉLIBÉRATION

### ► 1. TARIF DE LA CANTINE

La société API a envoyé une lettre indiquant la hausse de ses tarifs, le sujet avait été reporté lors du précédent conseil. Vérifications effectuées, les nouveaux tarifs sont conformes à la législation et au contrat.

Le prix du repas sera donc de 2,99 euros à compter du 1er octobre 2015. Cette augmentation de 1,0146 % correspond à celle de l'indice INSEE de référence qui est passé de 135,01 au 1er janvier 2014 à 136,98 au 1er janvier 2015.

Adopté à l'unanimité.

### ► 1. GARDERIE COMMUNALE

Parce qu'il y a moins de 8 enfants inscrits à la garderie du soir, la communauté de communes a transféré la garderie du soir à la commune. La garderie est prolongée jusqu'à 18 h 30 pour y attirer plus d'enfants, mais sans effet pour l'instant.

Le tarif pour l'année scolaire 2015-2016 (mais qui pourra être révisé en fin d'année) est le suivant, il reprend le tarif antérieur appliqué par la commune :

1 euro par enfant inscrit,

– 30 % pour 2 enfants inscrits,

– 50 % pour 3 enfants inscrits ou plus.

La garderie communale est payante à compter de l'heure de départ du bus scolaire.

Adopté à l'unanimité.

## QUESTIONS DIVERSES

1. Règlement de la cantine par rapport à la possibilité de donner le repas aux parents en cas d'absence de l'enfant. Renseignements pris, cette facilité est impossible, la responsabilité de la mairie étant totale en cas de problème sanitaire, même si elle n'en est pas à l'origine.

En cas d'absence de l'enfant à la cantine, le premier jour sera facturé dans tous les cas, les suivants ne le seront pas sur présentation d'un certificat médical ou en cas patent de force majeure.

Le règlement de la cantine va donc être modifié en conséquence.

2. Nouveau mode de fonctionnement de la déchetterie de Barjac. Plusieurs plaintes sont parvenues à la mairie concernant le nouveau fonctionnement de la déchetterie et son accès. Une lettre va être envoyée à la direction du Sictoba avec copie à la préfecture.

3. Poubelles d'ordures ménagères. Une recrudescence des dépôts sauvages d'ordures ménagères a été constatée sur l'ensemble du territoire de la commune. Il a été constaté auprès de touristes pris sur le fait qu'il s'agissait de locataires de gîtes qui ne savaient pas que des poubelles étaient mises à disposition par leur loueur. Une lettre va être adressée à tous les propriétaires de gîtes leur rappelant cette obligation.

4. En réponse à plusieurs demandes, le passage piéton protégé permettant l'accès au point poste sera peint sur la départementale en fin de saison, la circulation estivale rendant cette opération dangereuse.

5. Une association a demandé de pouvoir utiliser la Maison pour tous le lundi soir afin d'y dispenser des cours de gymnastique. Une convention va être signée avec cette association.



## **HORAIRES D'ACCUEIL**

**Point info** – 04 75 38 61 00 :

- lundi au samedi de 7 h à 12 h 30 et de 16 h à 19 h,
- fermé l'après-midi mercredi et dimanche.

**Mairie** – 04 75 38 62 97 –

horaires du secrétariat :

- lundi, de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30,
- mardi, de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30,
- mercredi, fermé,
- jeudi, de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30,
- vendredi, de 9 h à 12 h.

**Point Poste** – 04 75 38 46 38 :

- tous les jours sauf dimanche de 9 h à 12 h.

**Tabac-presse** – 04 75 38 46 38 :

- lundi au samedi de 7 h à 12 h 30 et de 16 h à 19 h,
- fermé l'après-midi mercredi et dimanche.

**Épicerie** (au bar des Boulistes et des Chasseurs) –

04 75 38 62 35 :

- tous les jours de 7 heures à 22 heures.

**Marchés :**

- à Vagnas, en juillet-août, le mercredi matin,
- à Vallon-Pont-d'Arc, le jeudi matin,
- à Barjac, le vendredi matin,
- marchés nocturnes, en saison, le lundi à Barjac et à Salavas, le mardi à Vallon-Pont-d'Arc.

**Cave coopérative des vignerons de Brujas-Bessas**

– 04 75 38 68 35 – fax : 04 75 38 60 26 :

- lundi, jeudi de 14 à 17 h.

**Bibliothèque municipale** — 04 75 38 88 26 :

- mercredi de 14 à 16 h,
- en juillet et août, lundi et vendredi de 9 h 30 à 11 h 30.

**Exposition permanente « Le temps de Vagnas » :**

- mercredi de 14 à 16 h (en s'adressant à la bibliothèque municipale),
- les jours de fêtes et de marché au village,
- sur rendez-vous en appelant le 06 01 82 81 40.

**Déchetterie de Vallon-Pont-d'Arc :**

- ouverte du lundi au samedi de 8 h 30 à 12 h 30, sauf jours fériés.

**Déchetterie de Barjac :**

- ouverte du lundi au samedi de 8 h 30 à 12 h 30, sauf jours fériés.

**Office de tourisme des gorges de l'Ardèche**

place de l'Ancienne-Gare, 07150 Vallon-Pont-d'Arc –

04 75 88 04 01 – [info@vallon-pont-darc.com](mailto:info@vallon-pont-darc.com)

- ouvert 7 jours sur 7 en saison de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.



## *Programme des festivités du troisième trimestre 2015*

**Chaque mardi après-midi, belote et rumikub** – Sans soucis.

**Chaque quatrième mardi du mois, loto** – Sans soucis.

**Dimanche 29 novembre, marché de Noël** – Enfance et avenir.

**Dimanche 6 décembre, le loto de l'Amicale laïque est annulé en raison des élections régionales qui se dérouleront les dimanches 6 et 13 décembre.**